STRATEGIE NATIONALE DE DEVELOPPEMENT DE L'AGROECOLOGIE AU BURKINA FASO

Présenté par Adama SAVADOGO Correspondant national agroécologie

PLAN DE PRESENTATION

I. POURQUOI LA STRATEGIE

II. DEFIS A RELEVER

III. PRINCIPES DIRECTEURS

IV. PROCESSUS D'ELABORATION

V. VISION/BOBJECTIFS/AXES

VI. ACTEURS ET MISE EN ŒUVRE

VII. ENJEUX

VIII.COUT ET SOURCE DE FINANCEMENT

IX. IMPACTS ATTENDUS

I. POURQUOI UNE STRATEGIE

Malgré l'existence d'associations, de réseaux, de faîtières, d'ONG agroécologiques actifs et de pratiques agroécologiques, le Ministère a constaté:

- L'absence de textes juridiques spécifiques à l'agroécologie;
- L'absence d'un cadre formel fédérateur ou de concertation des acteurs;
- Une faible prise en compte de l'agroécologie dans les politiques publiques;
- L'absence d'une vision politique claire sur l'agroécologie au niveau de l'Etat;
- L'absence de définition et d'une vision commune sur l'agroécologie;
- une divergences et insuffisance de synergie entre les acteurs;
- Une faible subvention des intrants organiques.

Au regard de ces raisons, il est apparu nécessaire d'élaborer une stratégie assortie d'un plan d'actions afin de mettre à l'échelle les pratiques agroécologiques pour la durabilité des systèmes de production.

II. DÉFIS MAJEURS À RELEVER

Au regard des grandes tendances de l'agriculture durant les dix dernières années et de la situation de l'agroécologie au Burkina Faso, il se dégage deux (02) défis majeurs à relever à travers cette Stratégie :

Application à grande échelle des pratiques agroécologiques sur l'ensemble du territoire national selon les zones agro-climatiques.

Les pratiques AE restent faiblement adoptées par les acteurs du secteur agricole. Il convient à cet effet de prendre en compte systématiquement l'agroécologie dans les politiques et stratégies agricoles et environnementales. Par conséquent, il importe que la formulation des projets tienne compte de la dimension agroécologique.

Renforcement de la gouvernance de l'agroécologie au Burkina Faso.

Malgré la multitude des acteurs intervenant dans l'agroécologie, force est de constater qu'il n'existe aucun cadre formel, fédérateur pour porter le plaidoyer à l'endroit des décideurs et des PTF. Par conséquent, il est nécessaire de mettre en place un dispositif institutionnel regroupant l'ensemble des acteurs intervenant dans l'AE.

III. PRINCIPES DIRECTEURS

Les principes directeurs devant être respectés pour permettre une bonne opérationnalisation de la Stratégie et l'atteinte de tous ses objectifs sont :

L'anticipation;

La Gestion axée sur les résultats (GAR);

La bonne gouvernance;

La subsidiarité.

IV. PROCESSUS D'ELABORATION DE LA SND-AE

- Recrutement de consultants(04);
- Mise en place d'un Comité technique de suivi;
- Atelier de cadrage de l'étude;
- Atelier de validation du rapport diagnostic 23/09/2021;
- Atelier national de validation de la stratégie, mai 2022
- Soumission de la stratégie à la CNPD:
- Présentation de la SND-AE à la CNPD Août 2022
- Ateliers de prise en comptes des observations et recommandations de la CNPD, septembre et octobre 2022
- Arrêté conjoint MARAH/MEFP portant adoption de la SND_AE 2023-2027 et de son Plan d'action 2023-2025, signé le 20 février 2023.

V. VISION/OBJECTIFS/AXES

Vision de l'agroécologie au Burkina Faso: « A l'horizon 2027, l'agroécologie, est motrice d'une production agro-sylvo-pastorale, halieutique et faunique durable, compétitive, respectueuse de l'environnement, de la santé des consommateurs et des valeurs culturelles et résiliente face aux changements climatiques ».

En d'autres termes, la stratégie vise une production durable des agrosystèmes en vue d'augmenter la production et la compétitivité pour une alimentation saine et nutritive pour les populations.

Objectif global: Accroitre durablement la productivité et la production agrosylvo-pastorale, halieutique et faunique par l'adoption de pratiques agroécologiques.

Axe stratégique 1 : amélioration de la gouvernance de l'agroécologie.

OS1: intégrer l'agroécologie dans les politiques agricoles,

OS2: élaborer et mettre en œuvre des textes favorables à la transition agroécologique,

OS3: faciliter l'accès durable des acteurs de l'agroécologie au foncier rural et à des marchés qui valorisent les produits issus de l'agroécologie,

OS4: améliorer le pilotage, le système de planification et de suivi évaluation et

OS5: élaborer et mettre en œuvre une stratégie de mobilisation de financements stables et durables en faveur de l'agroécologie.

Axe stratégique 2 : mise à l'échelle des pratiques écologiques éprouvées et adaptées dans toutes les régions du Burkina Faso

OS 2.1 : Elaborer et mettre en œuvre des projets et programmes d'agroécologie à l'échelle nationale

OS 2.2 : prendre en compte l'agroécologie dans les plans régionaux et les plans locaux de développement

OS 2.3 : vulgariser les pratiques agroécologiques éprouvées sur l'ensemble du territoire national

Axe stratégique 3 : renforcement des capacités des acteurs de l'agroécologie et des agents d'appui-conseil.

OS1: intégrer les modules d'agroécologie dans les curricula de formation,

OS 2 : former les agents d'appui-conseil à la vulgarisation des pratiques agroécologiques,

OS3 : former les organisations des producteurs/trices à une meilleure connaissance et maîtrise des pratiques agroécologiques

OS4/promouvoir la recherche-développement en agroécologie.

VI. ACTEURS ET MISE EN OEUVRE

► Acteurs étatiques

Le ministère en charge de l'agriculture et de l'élevage :

Le ministère en charge de l'environnement et de l'eau :

Le ministère en charge de l'enseignement supérieur et de la recherche :

Le ministère en charge de l'économie :

Le ministère en charge de l'éducation :

Les collectivités territoriales :

Acteurs non étatiques

Les Chambres d'Agriculture et les organisations faîtières des producteurs :

Les Sociétés Agro-industrielles :

Les ONG et associations :

Les institutions de prestation de services :

Les banques et les institutions de microfinance :

Partenaires techniques et financiers :

MISE EN OEUVRE

Stratégie de communication :

Une stratégie de communication spécifique à l'agroécologie est à élaborer. Elle doit permettre de favoriser l'appropriation de la stratégie par les acteurs de l'agroécologie, les OP, les partenaires au développement, et les consommateurs.

Suivi et évaluation :

Un système de suivi-évaluation doit être élaborée et mis en œuvre pour les activités, les effets et impacts. Une évaluation doit se faire en fin du plan d'actions et de la stratégie.

Mobilisation des ressources :

Afin de mobiliser les ressources, la tenue d'une table ronde des bailleurs de fonds. Les sources des financements seront le budget national, les partenaires bilatéraux traditionnels ou nouveaux, les partenaires multilatéraux ou nouveaux, les fondations internationales, les ONG, etc.

VIII.ENJEUX

La mise en place du dispositif institutionnel de pilotage et de coordination

Une volonté politique clairement affichée en faveur de l'agroécologie ;

L'appui aux acteurs de l'agroécologie ;

Le renforcement de la cohésion entre les acteurs de l'agroécologie

L'appui à la recherche-développement dans le domaine de l'agroécologie ;

La recherche d'un financement durable ;

La prise en compte de l'agroécologie dans les ressources transférées par l'Etat aux collectivités territoriales ;

L'organisation des marchés;

L'autonomisation des femmes et des jeunes.

VIII. COÛT ET SOURCES DE FINANCEMENT DE LA SND-AE

Le coût de la stratégie est de 19 516 433 000 FCFA.

Plusieurs sources peuvent être suggérées pour le financement de la Stratégie et de son Plan d'actions. On peut citer principalement les sources suivantes :

- Budget national;
- Partenaires bilatéraux traditionnels ou nouveaux;
- Partenaires multilatéraux traditionnels ou nouveaux;
- Fondations internationales;
- Réseaux d'ONG;
- Ftc.

Par ailleurs, le financement de la Stratégie peut se faire selon différentes voies (la diaspora, les projets et programmes, la contribution des institutions de microfinance, la promotion de fonds de subvention locale à l'endroit des collectivités, l'inscription des actions d'agroécologie dans les plans locaux de développement etc...).

IX.LES IMPACTS ATTENDUS DE LA STRATÉGIE 2023 - 2027

Impact 1 : la résilience des systèmes de production agro-sylvo-pastoraux, halieutiques et fauniques est renforcée ;

Impact 2 : l'accroissement durable de la production agro-sylvo-pastorale, halieutique et faunique est assuré ;

Impact 3: les moyens d'existence et le bien-être social des populations rurales sont améliorés.

Impact 4: Les pratiques agroécologiques sont adoptées dans les exploitations agricoles: il s'agira de porter le taux d'adoption des techniques agroécologiques par les producteurs à 50% en 2027 et la proportion des productions céréalières issues des exploitations agroécologiques à 35% en 2027.

MERCI DE VOTRE AIMABLE ATTENTION